



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de l'environnement
Place Foch
88026 EPINAL Cedex
Affaire suivie par : Nicolas THIEBAUT
Tél : 03 29 69 88 71
Mel : nicolas.thiebaut@vosges.gouv.fr

**Service de l'Animation
des Politiques Publiques**

PREFECTURE DES VOSGES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 4/2021/ENV du 11 janvier 2021, le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours, du 12 février 2021 à 9h00 au 16 mars 2021 à 12h00, dans la commune de Bleurville.

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VOIRIOT d'ouvrir une carrière à ciel ouvert de granit et une installation de traitement de criblage concassage de produits minéraux située sur le site d'une ancienne carrière à Bleurville, au lieu-dit «Noirmont». L'emprise totale du projet est de 47 155 m², la production moyenne annuelle sollicitée est de 17 750 tonnes, la production maximale annuelle de 25 000 tonnes et la durée d'exploitation est de 15 ans, la dernière année étant dédiée à la finalisation de la remise en état du site.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant notamment une étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de la réponse de la société VOIRIOT à cet avis, du 12 février 2021 à 9h00 au 16 mars 2021 à 12h00, à la mairie de Bleurville, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges (www.vosges.gouv.fr).

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 29 69 88 71) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-environnement@vosges.gouv.fr.

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à Pierre VOIRIOT, président de la société VOIRIOT, dont l'adresse électronique est la suivante : voiriot-pierre@orange.fr

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie de Bleurville, les adresser par correspondance à la mairie précitée, à l'attention du commissaire enquêteur ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr. Dans ce dernier cas, les messages seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

Mme Adeline COLIN, assurant les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de ses permanences, à la mairie de Bleurville, les :

- Samedi 13 février 2021 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 26 février 2021 de 10h00 à 12h00
- Mardi 9 mars 2021 de 14h00 à 16h00
- Mardi 16 mars 2021 de 10h00 à 12h00

Mme Adeline COLIN tiendra également des permanences téléphoniques et pourra être jointe en mairie de Bleurville aux jours et heures suivants :

- Vendredi 26 février 2021 de 10h00 à 12h00
- Mardi 9 mars 2021 de 14h00 à 16h00
- Mardi 16 mars 2021 de 10h00 à 12h00

Ces rendez-vous téléphoniques auront une durée prévisionnelle de 15 minutes. Si les échanges venaient à nécessiter davantage de temps, il conviendra de fixer avec le commissaire enquêteur un rendez-vous pour un nouvel entretien.

Dès leur réception, son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de Bleurville.

Après enquête publique, le préfet des Vosges statuera, par arrêté, sur la demande présentée par la société VOIRIOT.

